



Bulletin municipal - Briaucourt

Janvier 2025

LE MOT DU MAIRE

Chères Briaucourtoises, Chers Briaucourtois,

L'équipe municipale vous présente tous ses vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte, ainsi qu'à vos proches, réussite, sérénité et santé.

Je souhaite tout d'abord un bel accueil à nos nouveaux arrivants et suis à leur disposition pour les rencontrer et ainsi faire leur connaissance. La qualité de vie et le bien-être de la population se construisent ensemble, avec toutes les forces vives et toutes les personnes qui souhaitent prendre part à l'évolution de la commune et de ses environs. Ainsi, je souhaite vivement que vous puissiez vous impliquer au sein du monde associatif local et à la vie publique, ou en participant aux animations qui vous sont proposées tout au long de l'année.

Ma pensée va également vers les 11 défunts de l'année 2024 et leur famille.

Traditionnellement, le bulletin municipal permet de dresser un bilan des actions engagées et/ou achevées en cours d'année. Cette année, je souhaite mettre l'accent sur la situation inédite que traverse notre pays, à travers l'instabilité politique actuelle, conjuguée à une instabilité internationale et une équation budgétaire 2025 rendue particulièrement délicate du fait d'un endettement abyssal de l'Etat de près de 3 228 Milliards à la fin du deuxième trimestre 2024, ce qui obère significativement les perspectives financières de l'Etat, mais aussi des collectivités territoriales, dont nos communes, à court et moyen termes. Le principe de prudence budgétaire doit être de mise dans toute gestion responsable.

En 2024, la commune a organisé ses traditionnelles célébrations de commémoration, mais ce furent les 80 ans de la Libération, de l'installation de l'hôpital américain et les 85 ans de l'accueil temporaire au village des expatriés de Kunheim, célébrés le 15 septembre qu'il convient de souligner, journée remplie d'échanges, de convivialité et d'émotions partagées, notamment entre briaucourtois et kunheimois, mais aussi entre musiciens de la Clique de Conflans et ceux de la société de musique l'Echo du Rhin de Kunheim.

Concernant les festivités, j'en profite pour remercier le monde associatif local et les bénévoles qui œuvrent à la vie de notre village et notre secteur, et donc, à son dynamisme et son attraction. Sur ce dernier point, en témoignent les terrains à bâtir et les maisons en vente qui ne tardent pas à trouver preneur au village.

En 2025, vous devriez être sollicités pour une réunion publique concernant une information sur la « Participation Citoyenne », organisée par la gendarmerie, en parallèle d'une réflexion sur la faisabilité technico-financière de l'installation d'un système de vidéo-protection.

Enfin, les travaux seront axés sur la réfection des chemins ruraux, notamment celui dit « du Pont de Fer », fortement dégradé.

Je vous souhaite une bonne lecture et me tiens à votre disposition pour toute information.

Bien cordialement.

Le Maire

Nicolas Choux



RAPPEL DES HORAIRES DE LA MAIRIE :

Mardi de 13h à 17h00

Jeudi et vendredi de 8h15 à 11h45

Permanence habituelle du maire : Jeudi matin de 9h à 12h ou sur rendez-vous

Tél. : 03.84.49.86.68

9 rue de la Mairie

70800 BRIAUCOURT

Mél : mairie.briaucourt70@orange.fr



ETAT CIVIL 2024

<u><i> Ils se sont mariés à Briaucourt :</i></u>	<u><i> Ils nous ont quittés :</i></u>
<i>Lionel Frechin et Christelle Absalon, 22 juin 2024</i>	<i>Raymond Py, 86 ans, le 10 janvier 2024</i> <i>Daniel Cultrut, 79 ans, le 9 février 2024</i> <i>Monique Beuffe, 96 ans, le 14 février 2024</i> <i>Jacques Pouilley, 104 ans, le 3 avril 2024</i> <i>(domicilié dans la Meuse)</i> <i>Yvette Carlet, 99 ans, le 18 juin 2024</i> <i>André Beugnot, 97 ans, le 10 juillet 2024</i> <i>(domicilié à Oricourt)</i> <i>Robert Cosson, 81 ans, le 13 juillet 2024</i> <i>(domicilié à Luxeuil)</i>
<i>Marius Heidenreich et Sylvie Richardot, 31 août 2024</i>	<i>Isabelle Balland, 68 ans, le 21 août 2024</i> <i>(domiciliée à Plancher-les-Mines)</i> <i>Gabrielle Morand, 79 ans, le 28 août 2024</i> <i>(Ehpad de St Loup)</i> <i>Yves Hauswirth, 85 ans, le 26 octobre 2024</i> <i>(Ehpad de Plombières)</i> <i>Yvonne Poivey, 79 ans, le 3 décembre 2024</i> <i>(Ehpad de Luxeuil)</i>

ECOLE – REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE LA LANTERNE

A la rentrée de septembre 2024, l'école comptait 119 élèves (+2 par rapport à 2023), dont 20 de Briaucourt, à raison de 1 en petite section, 2 en moyenne section, 2 en grande section, 1 en CP, 1 en CE1, 3 en CE2, 6 en CM1 et 4 en CM2. Nos enfants constituent toujours le deuxième plus important effectif :

Communes	Nombre d'élèves
Ainvelle	8
Bassigney	6
Briaucourt	20
Conflans	49
Dampierre	15
Francaumont	5
Dérogations scolaires (issus d'autres villages non membres du regroupement)	16
	119

Le programme PHARE (programme de lutte contre le harcèlement à l'école) est mis en œuvre à l'école et consiste à sensibiliser les enfants au risque de harcèlement scolaire, tout en les impliquant à devenir « acteurs » dans la lutte contre ce fléau.

Zoom sur le projet de restructuration de l'école

Les 6 communes membres du regroupement que sont Briaucourt, Conflans, Ainvelle, Francaumont, Dampierre et Bassigney, accompagnées de Velorcey, Meurcourt et La Villedieu, ont participé à plusieurs réunions de travail avec l'Etat afin d'étudier la faisabilité économique, technique et financière du projet de restructuration de l'école et du périscolaire. Une attention particulière a été mise en avant concernant le caractère multifonctionnel du futur bâtiment ainsi qu'en terme de sécurité. Les rendus des études sont en attente de retour et un relevé de géomètre est en cours de réalisation, afin d'affiner le futur programme de travaux qui fera l'objet d'un marché public de maîtrise d'œuvre (choix d'un architecte).

SANTE

Dans le cadre de notre communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), France Alzheimer Haute-Saône organise chaque premier mardi du mois de 14h00 à 17h00, au foyer Les Barrèges 1 rue Georges Croisille à Luxeuil-les-Bains, un atelier convivialité/répit permettant aux aidants qui accompagnent un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou apparentée de s'accorder du temps pour eux.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

FRANCE ALZHEIMER
Haute-Saône

53 rue Jean Jaurès
70 000 Vesoul

Présence sur RDV du lundi au vendredi
De 9h à 16h

Téléphone : 06 81 50 46 74
Mail: contact70@francealzheimer.org
Web: <http://www.francealzheimer.hautesaone.fr>

SYNDICAT DES EAUX DU BOULAY

Les différentes analyses d'eau effectuées en 2024 ont globalement été satisfaisantes, et ce, du fait principalement des fortes précipitations, évitant notamment une concentration excessive en arsenic résiduel dans l'eau.

N'oubliez pas de vérifier régulièrement le chiffrage de vos compteurs afin de prévenir une éventuelle fuite sur votre réseau.

En cas de problèmes liés à vos compteurs d'eau (fuites, corrosion excessive, comptage bloqué, surconsommation...), il convient de contacter rapidement le Syndicat des eaux du Boulay (Président, M. Jérémy Faivre au 06 65 98 22 09 / 03 84 49 86 68 / mairie.briaucourt70@orange.fr).

Les élus craignent une augmentation inévitable du prix de l'eau

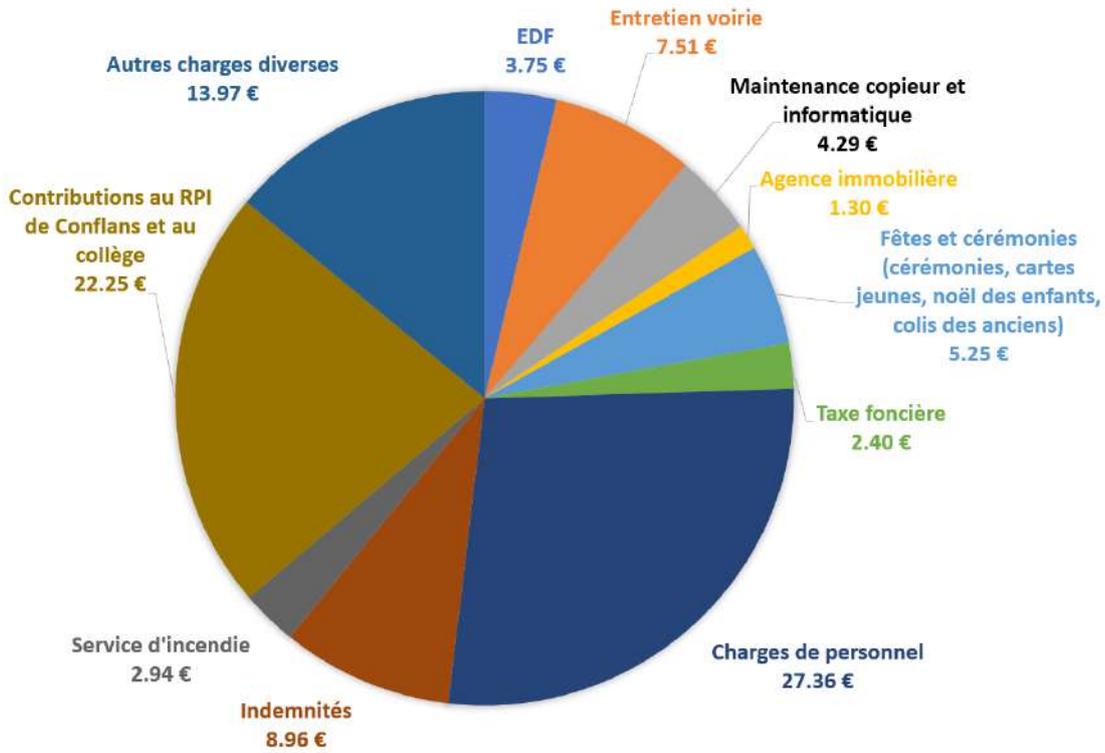
Le « mur des investissements » et la raréfaction de la ressource en eau rendent inévitable une forte augmentation du prix de l'eau dans les prochaines années, qu'il va falloir faire accepter au contribuable comme au législateur : c'est l'une des principales conclusions du forum sur la gestion de l'eau, qui s'est tenu lors du Congrès des maires.

L'adage "l'eau paie l'eau" n'a plus de sens. En effet, l'eau est un patrimoine en danger, entre les 500 milliards d'euros nécessaires au niveau national à la modernisation du réseau, le changement climatique qui pose le problème du partage d'une ressource en raréfaction, les pollutions et l'impératif besoin de lier le « petit cycle » de l'eau (la production et distribution de l'eau potable) et son « grand cycle » (le système des pluies et nappes phréatiques).

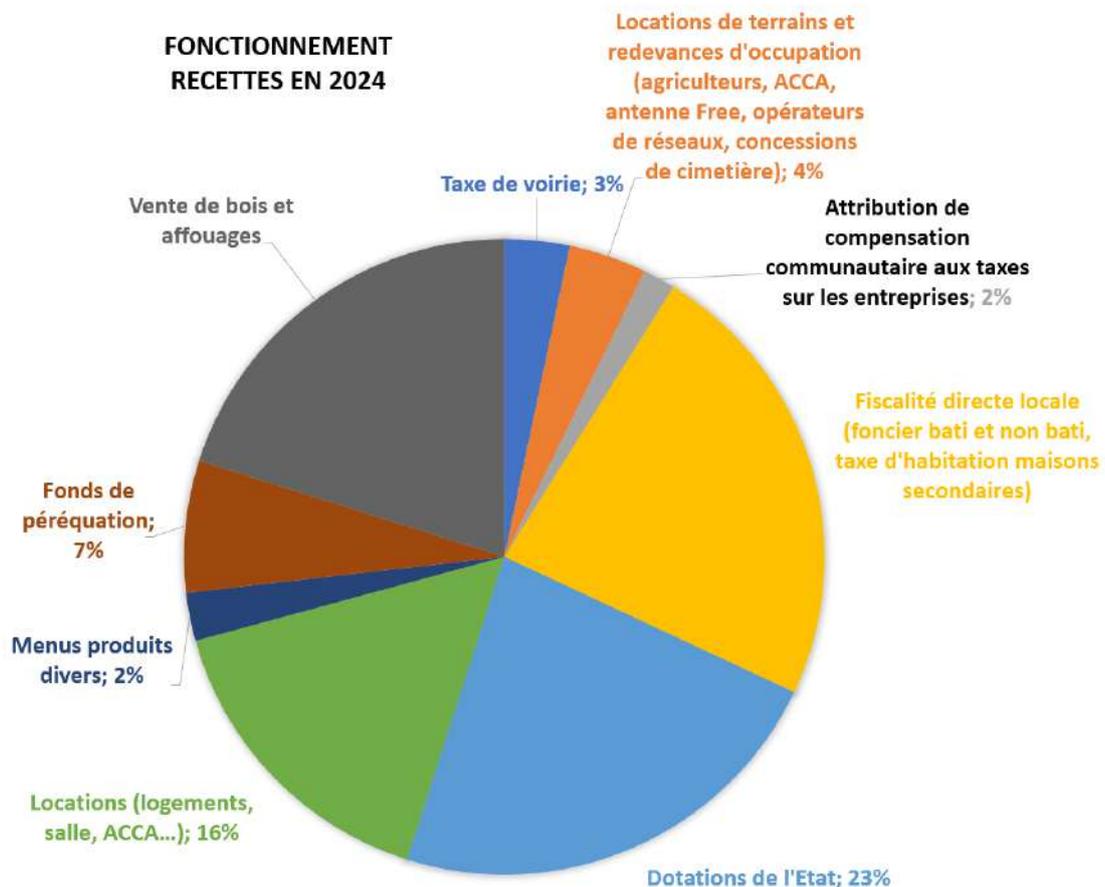
L'interconnexion des différents réseaux d'eau potable sera peut-être une des solutions à la raréfaction de l'eau.

NOS FINANCES

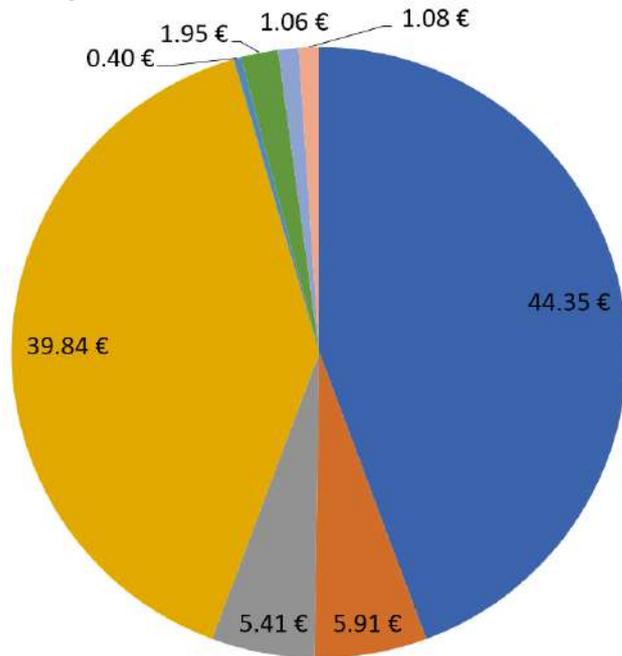
FONCTIONNEMENT DÉPENSES POUR 100 € EN 2024



FONCTIONNEMENT RECETTES EN 2024

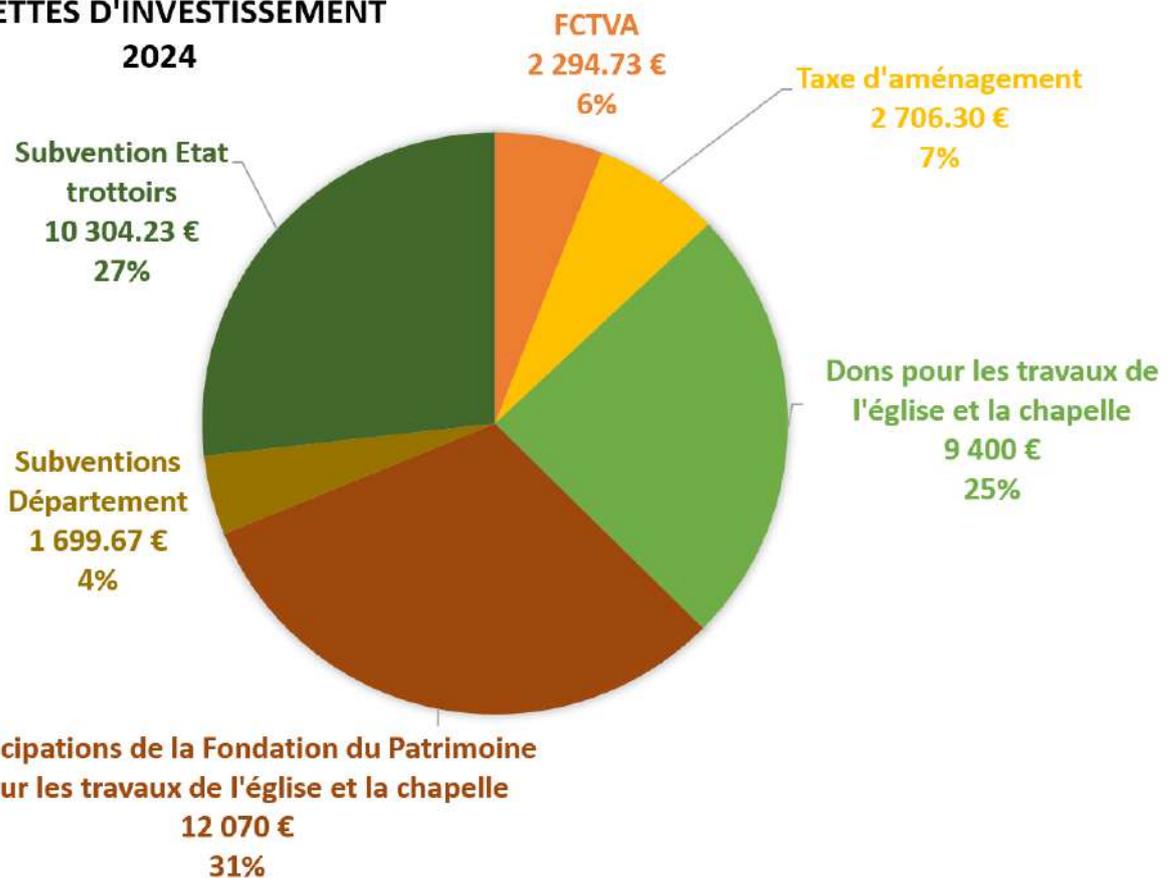


Investissement Dépenses pour 100 € en 2024



- Remboursement en capital de la dette
25 000 €
- Bois et forêts (travaux de dépressage et de dégagement)
3 330 €
- Remplacement des moteurs de volée des deux cloches de l'église
3 051.60 €
- Extension de réseaux électriques et de communications électroniques - budget lotissement
22 454.40 €
- Serpes et sécateur
222.76 €
- Remplacement de l'ancienne débroussailleuse par une FS461 et ses outils
1 100 €
- Plaque granit gravée commémoration monument 15 septembre
600 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024



Etat de la dette : Pour ce qui concerne l'endettement du budget principal de la commune, restent 275 000 € d'emprunt à rembourser (travaux de réhabilitation de la mairie et création de logements communaux), à hauteur de 25 000 € d'annuités jusqu'en 2036.

Tableau d'évolution des grandes masses financières :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	143 437,29 €	125 660,15 €	127 344,58 €	130 690,05 €	142 979,16 €	148 456,08 €
Recettes de fonctionnement	163 518,70 €	144 115,59 €	141 695,51 €	170 349,77 €	178 575,49 €	166 816,63 €
<i>Résultat</i>	<i>20 081,41 €</i>	<i>18 455,44 €</i>	<i>14 350,93 €</i>	<i>39 659,72 €</i>	<i>35 596,33 €</i>	<i>18 360,55 €</i>
Dépenses d'investissement	148 196,69 €	43 372,25 €	89 270,33 €	83 332,89 €	45 713,98 €	56 368,32 €
Recettes d'investissement	33 191,36 €	126 377,90 €	43 812,31 €	97 513,47 €	81 700,89 €	66 478,77 €
<i>Résultat</i>	<i>-115 005,33 €</i>	<i>83 005,65 €</i>	<i>-45 458,02 €</i>	<i>14 180,58 €</i>	<i>35 986,91 €</i>	<i>10 110,45 €</i>
Résultat global	-94 923,92 €	101 461,09€	-31 107,09 €	53 840,30 €	71 583,24 €	28 471 €*

* Données définitives non transmises par la DGFIP au jour de l'impression du bulletin.

Zoom sur le budget « Forêt »

En 2024, Briaucourt a vendu pour 29 943 € de bois aux professionnels, aux enchères et sous contrat, pour des chênes, hêtres, sapins et chablis, à la scierie du Tezin et la SAS Breton.

Nombre d'affouagistes saison 2024/2025	Recettes engendrées (ventes de bois et affouages)	Dépenses (travaux, entretien, frais)	Solde budget forêt
22	33 543 €	11 771,73 € de travaux sylvicoles et 4 205,26 € de frais ONF et autres cotisations	17 566,01 €



A noter : Pour l'affouage, à partir de 2025, les inscriptions à l'affouage s'effectueront avant l'été, permettant ainsi de distribuer les lots dès le début de l'automne et aux inscrits de pouvoir payer la taxe d'affouage dans des délais plus sereins.

Zoom sur le budget annexe « assainissement collectif »

Dépenses 2024	
Edf	797.10 €
Dépannage entretien	337.20 €
Maintenance entreprise et visite réglementaire	1 454.16 €
Cotisation Ingénierie 70	50.00 €
Banque de France	4.96 €
Redevance agence de l'eau	1 243.00 €
Remboursement d'intérêts	701.65 €
Provision pour dépréciation (créances non recouvrables)	150.13 €
Remboursement de prêt	9 312.80 €
Total dépenses	14 051.00 €
Recettes 2024	
Redevance assainissement commune	15 654.78 €
Part de la redevance Agence de l'eau*	1 153.76 €
Remboursement assurance sinistre automate	1 784.40 €
Remboursement TVA	292.71 €
Total recettes	18 885.65 €
Résultat (versement à l'Agence de l'eau déduit*)	3 591.65 €

Etat de la dette - Budget assainissement collectif

Travaux 1^{ère} tranche – fin en 2028 – Capital restant dû : 17 271,92 €. Travaux 2^{ème} tranche – fin en 2035
– Capital restant dû : 66 125,40 €.

Suite à des difficultés de relevé de compteurs d'eau, et donc, de facturation de l'assainissement, il a été décidé de modifier le règlement d'assainissement afin de préciser **qu'en cas d'impossibilité d'accès au compteur d'eau lors d'un relevé**, l'agent laissera sur place à l'usager, une carte-relevé que l'abonné devra retourner complétée à la commune dans un délai maximal de dix jours et que, si l'index du compteur n'est pas renseigné dans le délai prévu, **la consommation facturée sera provisoirement fixée au niveau de celle de l'année précédente** ou, à défaut, par référence à la consommation annuelle moyenne constatée dans le périmètre de la commune. Le compte de l'abonné sera alors régularisé lors du relevé suivant.

Le règlement précise également qu'**en cas de location, il incombe au propriétaire ou à son représentant d'informer la commune des entrées et sorties des locataires et de toutes les informations afférentes (relevé des index...) afin de mettre à jour les données de facturation.**

Enfin, il est souligné que **tout nouveau branchement privé, pour bénéficier d'une mise en service, doit faire l'objet d'un contrôle**, par la commune ou l'entreprise qu'elle aura mandatée, quant à la conformité des installations privées qui sont connectées au réseau collectif, contrôle à l'issue duquel un certificat de conformité de branchement au réseau pourra être rendu au propriétaire. Ainsi, le futur abonné au réseau collectif doit formuler une demande de mise en service auprès du secrétariat de mairie à cette fin.

Dès 2025, de nouvelles redevances de l'agences de l'eau entreront en vigueur. Alors que l'ancien Premier ministre Barnier venait de remettre en cause l'obligation de transfert de l'eau et de l'assainissement aux intercommunalités en 2026, l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme des redevances des Agences de l'eau, votée en 2024, débutera le 1^{er} janvier 2025. Les redevances de « pollution de l'eau d'origine domestique » et de « modernisation des réseaux de collecte » (payée par les ménages et les industriels) disparaissent et laissent place à trois nouvelles redevances :

- La première porte sur « la consommation d'eau », à laquelle sont assujettis les abonnés domestiques et industriels,
- Les deux autres portent sur la performance « des réseaux d'eau potable » et « des systèmes d'assainissement », et s'appliqueront à la commune et au syndicat des eaux « selon la performance de leur réseau ». Pour 2025, cette dernière sera de 0,009 € HT / m3.

Enfin, en 2025, la commune devra procéder au retrait des boues des bassins d'épuration de la station, par une entreprise agréée, en lien avec l'Etat.

Zoom sur le budget « lotissement »

Dépenses		Recettes	
<i>Etudes 2021 (géomètres, étude de sol, maîtrise d'œuvre)</i>	20 786,25 € TTC		
<i>Travaux 2022</i>	60 035,30 € TTC	<i>Vente lot 3 et 7 - 2022</i>	55 875 € TTC
<i>Travaux 2023</i>	22 365,24 € TTC	<i>Vente lots 1 et 6 - 2023</i>	51 375 € TTC
<i>Frais d'agence 2023 Pour la vente du lot 6</i>	4 000 € TTC		
<i>Travaux 2024</i>	35 055,97 € TTC	<i>Vente lots 8 et 9 - 2024</i>	60 175 € TTC
Dépenses totales	142 242.75 €	Recettes totales	167 425.00 €
Résultat			25 182,25 €

La dernière tranche des travaux de viabilisation (réseaux secs et humides) des parcelles à bâtir communales, situées sur la parcelle dite « La Carrée », a été réalisée en décembre 2024 – janvier 2025. A ce jour, six parcelles ont été vendues. Restent 3 parcelles à vendre, dont deux situées route de Conflans et la dernière Chemin des Abeilles.

Parcelles restant à vendre, en vert :



URBANISME

Autorisations accordées

En 2024, 25 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme ont été déposés en mairie, et instruits, à savoir :

- 15 certificats d'urbanisme d'information instruits par la commune, essentiellement dans le cadre de ventes devant notaire, soit une économie de 900 € si cela avait été instruit à Vesoul ;
- 5 déclarations préalables de travaux, pour un coût unitaire de 80 € facturé par Ingénierie 70 à Vesoul (3 cas de pose de panneaux photovoltaïques, 1 murette de délimitation, 1 réfection de toiture) ;
- 5 permis de construire, pour un coût unitaire de 270 €, facturé par Ingénierie 70 (1 local agricole, 1 local commercial, 1 miellerie, 2 maisons d'habitation).

Pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, il vous est indiqué qu'il est conseillé de passer par le site Internet <https://www.ingenierie70.fr/application-du-droit-des-sols.html> C'est une solution plus rapide et moins coûteuse tant pour le demandeur que pour la commune.

RESTAURATION DE LA CHAPELLE ET DES VITRAUX DE L'EGLISE : MERCI AUX DONATEURS

Le financement des travaux de restauration de la chapelle du cimetière et de restauration des vitraux de l'église a été rendu définitif cette année 2024. S'il est à souligner **l'importance de la participation des donateurs et de la Fondation du Patrimoine**, leur financement final, sur les 40 722,42 €, a été le suivant :

Etat = 0 €, contrairement à son plan de relance « Patrimoine » et ses engagements initiaux avec la commune,

Région = 6 970 €,

Département = 7 988 €,

Donateurs via la Fondation du patrimoine = 9 400 €,

Club des grands donateurs de Haute-Saône (mécénat) via la Fondation du patrimoine = 3 500 €,

Valorisation de la collecte par la Fondation du Patrimoine = 1 600 €,

Récupération de TVA = 1 858,31 €,

Commune = 9 406,11 €.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA LANTERNE

En 2024, le Syndicat mixte de bassin versant de la Lanterne a été créé, se substituant à l'ancien syndicat mixte de la Lanterne.

Ayant pour objet une approche plus globale de la gestion de l'eau, il regroupe 7 communautés de communes dont 2 vosgiennes, soient 108 communes au lieu des 18 du précédent syndicat. Briaucourt y est représentée au sein du Comité syndical.

Ci-dessous un extrait du livret édité par ce syndicat à destination des propriétaires riverains des cours d'eau, que ce soit la commune ou des particuliers.

Entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains

Les travaux d'entretien régulier consistent essentiellement en :

- Enlèvement d'embâcles (accumulation de bois morts, déchets divers), des débris flottants ou non,
- Gestion des atterrissements (sans modification du profil en long et en travers du lit mineur),
- Elagage ou recépage (couper un arbre près du sol) de la végétation des rives, sans dessouchage,
- Faucardage localisé (coupe et export des végétaux poussant dans l'eau).

Certains travaux peuvent nécessiter une autorisation préalable, le tableau ci-dessous présente quelques exemples :

Je peux réaliser	
Sans démarche administrative	Avec démarche administrative
<ul style="list-style-type: none">* Entretien de la végétation du lit mineur (faucardage, débroussaillage, élagage, ...)<ul style="list-style-type: none">- Evacuation des débris végétaux- Intervention depuis la berge- Conservation des arbres ne menaçant pas de tomber* Enlèvement d'embâcles et déchets<ul style="list-style-type: none">- Retrait manuel des embâcles* Stabilisation des berges et mises en défend<ul style="list-style-type: none">- Mise en place de techniques végétales vivantes- Mise en place de clotûre en retrait du haut de la berge* Gestion de l'envasement et atterrissements<ul style="list-style-type: none">- Remobilisation des atterrissements par scarification	<ul style="list-style-type: none">* Entretien de la végétation du lit mineur (faucardage, débroussaillage, élagage, ...)<ul style="list-style-type: none">- Si intervention sur frayère à brochet- si arrachage mécanique- Si intervention d'engins dans le cours d'eau- Si faucardage dans l'eau* Enlèvement d'embâcles et déchets<ul style="list-style-type: none">- Si intervention d'engins dans le cours d'eau* Stabilisation des berges et mises en défend<ul style="list-style-type: none">- Enrochement et protection des berges par des végétaux non vivants- Aménagement dans le cours d'eau et modification des berges* Gestion de l'envasement et atterrissements<ul style="list-style-type: none">- Arasement ou déplacement d'atterrissement- Intervention d'engins dans la partie en eau
Je ne peux pas réaliser	
<ul style="list-style-type: none">* Entretien de la végétation du lit mineur et des berges par du désherbage chimique* La modification du cours d'eau sans autorisation administrative* L'utilisation de déchets inertes (tôles, verres, ...) pour toute opération de protection ou stabilisation de berge	

CONTACT

Technicien GEMAPI / Technicienne GEMAPI – Animatrice de la nappe du Breuchin

Aurélien BELLE / Léa GARNERET

syndicat.lanterne@gmail.com

06.31.55.36.33

NATURE - ENVIRONNEMENT

Maison de la Nature des Vosges Saônoises

La Maison de la Nature des Vosges Saônoises, basée à Château-Lambert, a eu l'occasion d'intervenir à deux reprises au village : l'une en février sur la thématique des chouettes (soirée présentation des espèces et atelier de construction de nichoirs), l'autre le 11 octobre concernant les chauves-souris. Plusieurs enfants et adultes, du village et des environs, ont participé à ces événements. D'autres seront programmés en 2025.



Découverte des chouettes

Samedi 30 mars : Matinée création de nichoirs à chouette chevêche d'Athènes et chouette effraie. Ces rapaces nocturnes affectionnent les cavités de type vieux arbres de verger qui, malheureusement, sont de moins en moins nombreux. Ces nichoirs les aideront à reconquérir nos contrées.



Haies

Le mercredi 31 janvier, les enfants ont été invités à se joindre aux chasseurs du village, avec la Fédération départementale des chasseurs et la commune, afin d'aider à la plantation d'une haie d'arbres variés, pour favoriser la biodiversité, dans le cadre du plan national "Sensibilis'haie".

La haie est un élément de notre patrimoine naturel à préserver et à recréer tant pour l'utilité de l'homme que de notre belle nature. Les enfants ont ainsi pu découvrir diverses essences de plantation et l'intérêt de cet élément paysager.

Nettoyons la Nature

Le 20 avril, s'est déroulée une nouvelle journée de nettoyage de la nature toujours très et trop "rentable". Les protections des arbres en forêt soi-disant biodégradables ont représenté le plus gros en volume et les canettes en verre comme en métal le long des fossés toujours aussi nombreuses. Merci aux participants, enfants et parents réunis, pour cet après-midi bien sympathique et pour le bien de notre environnement.



Biodéchets – Point d'apport volontaire (PAV)

Il est rappelé que des sacs en papier biodégradable sont à la disposition des usagers du point d'apport volontaire en biodéchets, en mairie, tout comme des badges pour ceux qui souhaitent bénéficier de ce PAV.

Le SICTOM du Val de Saône a mis en place la collecte des biodéchets en PAV depuis 2021. De nombreuses difficultés ont été constatées avec les PAV et les camions de ramassage. L'ampleur de ces dysfonctionnements a conduit le SICTOM à résilier le marché avec les entreprises concernées, avant d'en conclure un nouveau récemment avec la société SERI, qui sera en charge de fournir des PAV en remplacement du matériel défectueux, après constat d'huissier.

A ce jour, le PAV de Briaucourt n'a encore pas été remplacé.

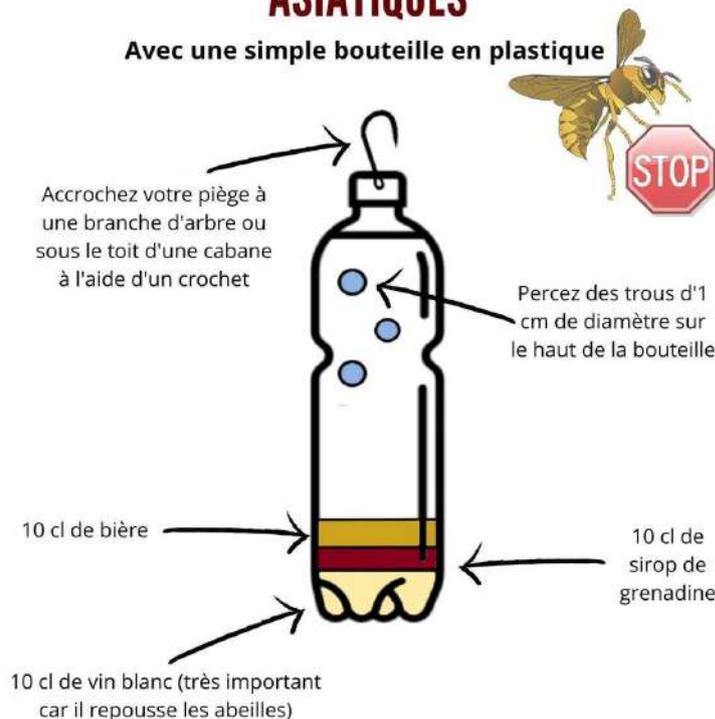
Frelons asiatiques

Un nouveau nid de frelons asiatiques a été découvert au village par les habitants riverains, dans un cerisier route de Conflans, cet automne. La société FB3D à Fougerolles (06 69 61 52 65) est intervenue pour sa destruction. N'hésitez pas à la contacter, ou une autre, à ce sujet si vous êtes un jour concerné. Le coût est d'environ 80 € l'intervention.

Pour limiter son invasion, il est recommandé de procéder à un piégeage préventif de février à avril, période pendant laquelle les reines fondatrices recherchent un endroit pour y bâtir leur nid. Voici la recette du piège en question :

FABRIQUEZ VOTRE PIÈGE À FRELONS ASIATIQUES

Avec une simple bouteille en plastique



NUMERIQUE

Antenne relais

Depuis le 22 février 2024, l'antenne de téléphonie mobile, installée route d'Ainville, est opérationnelle. Free Mobile en a assuré les travaux et leur financement.

Orange s'y est greffée le 1^{er} mars, ainsi que SFR le 27 mai dernier. Seul Bouygues n'y est encore pas présente.

Site Internet

Nous vous rappelons que la commune dispose d'un site Internet officiel sur <https://briaucourt70.fr/>

Vous pourrez sur ce site, aussi bien demander votre inscription sur les listes électorales, un acte de naissance, prendre connaissance tant des arrêtés municipaux en vigueur que de la carte des parcelles forestières de la commune, ou encore effectuer une réservation de la salle des Brossottes en ligne.



PanneauPocket

Il est rappelé que l'application dénommée « PanneauPocket » est téléchargeable sur vos smartphones, afin d'être informés en direct des informations urgentes et moins urgentes concernant la commune mais aussi d'autres collectivités.

Actuellement, 286 smartphones ou tablettes possèdent Briaucourt dans leurs favoris.

CEREMONIES PATRIOTIQUES

Commémorations

8 mai 2024

La journée de commémoration du 8 mai 1945 fut l'occasion d'inaugurer l'installation du mât près du monument, en présence des représentants des autorités militaires, de nos pompiers et de notre désormais traditionnelle formation musicale, la Clique de Conflans.

Ce mât permet de mettre en valeur l'étape de l'envoi des couleurs lors des cérémonies, moment de recueillement et d'adhésion aux valeurs de la République, et de sens du devoir envers notre patrie.

11 novembre 2024

Bien que l'Armistice de 1918 nous paraît éloigné, le devoir de mémoire est plus que jamais au centre des préoccupations liées à l'actualité. Ne l'oublions pas et soyons dignes de ceux qui sont morts pour la France pour nos droits et liberté. Voici quelques courts récits de la vie de 3 soldats de la Grande Guerre, ayant vécu au village.

Le 1^{er} récit est celui du plus jeune de nos soldats, à savoir le soldat Emile Joseph Augustin CHAON, né le 3 septembre 1896 à Briaucourt. Il était le fils de Ernest Joseph Chaon et de Marie-Françoise Anne Lahaye, tous deux ouvriers agricoles, et résidait anciennement Henri Cartier, voisin de l'ancienne boulangerie du village. Il est à noter qu'à l'époque, cette place était nommée Place Saint-Laurent, avant que le monument de la Grande Guerre soit érigé comme dans tous les villages de France. Emile CHAON servira dans le 172^{ème} Régiment d'infanterie et sera tué à l'ennemi le 13 mai 1917, à l'âge de 21 ans, dans la région des Bovettes dans l'Aisne, en bordure nord du Chemin des Dames, au milieu des obus, gaz et lance-flammes.

Le soldat Emile Chaon est inhumé au cimetière français de Vauxbuln dans l'Aisne.



Joseph, Emile MOTEMPS
Promotion du DAHOMEY 1889-1891
Capitaine au 221^o Régiment d'Infanterie
Mort pour la FRANCE le 23 Août 1914
au combat du CHATEAU DE FAÏTE
Col de SAINTE MARIE AUX MINES-Vosges
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre avec Palme

" Officier énergique et très brave. Le 23 Août a exécuté à la tête de sa compagnie une charge à la baïonnette contre un ennemi très supérieur en nombre. Par son exemple et sa belle attitude a su maintenir sa compagnie sur la position conquise malgré les violentes contre-attaques de l'ennemi. A été tué. "

Le Capitaine Joseph Emile MOTEMPS, né le 1^{er} septembre 1867 à Briaucourt, quant à lui, est le plus ancien du village ayant combattu, à l'âge de 47 ans, sur le front. Il était le fils de Jean-Baptiste Motemps et Marie Barbe Julie Cartier, tous deux cultivateurs. Il sera orphelin de sa maman à l'âge de 4 ans. Ils habitaient la maison située au 1 rue du moulin à ce jour, anciennement Georges Duhaut dès les années 1920.

Il entrera à l'école Notre Dame Saint Sigisbert de Nancy d'où il poursuivra des études d'officier de carrière à Saint-Cyr. Capitaine au 221^{ème} régiment d'infanterie, il sera qualifié « d'officier énergique et très brave ». Le 23 août 1914, il exécutera à la tête de sa compagnie une charge à la baïonnette contre un ennemi supérieur en nombre au col de Sainte Marie aux Mines dans les Vosges, lors du combat du château de Faïte, où il sera tué à l'ennemi sur le Champ d'honneur, avant d'être élevé au rang de Chevalier de la Légion d'Honneur et Croix de Guerre avec Palme.

Le caporal Maurice Marcel Modeste BEUFFE est né à Anjeux le 23 février 1895. Il était le fils de Marie François Edmond Beuffe, cultivateur, et de Joséphine Mallarmet, originaire du village et fabricante de broderie. Il était le frère d'Albert et d'Hélène et habitaient l'actuelle rue du Contour, anciennement dénommée « rue de Pologne ». Il servira dans le 21^{ème} Régiment d'infanterie et sera

tué à l'ennemi, Mort pour la France, le 15 septembre 1916 à Deniécourt, dans la Somme.

LEÇONS D'HISTOIRE

Retour sur la journée du 15 septembre

La commune a célébré un **triple anniversaire** le 15 septembre 2024 : les 80 ans de la Libération de notre secteur qui, en réalité, a eu lieu le 16 septembre 1944, les 80 ans de l'installation à Briaucourt du 11^{ème} hôpital d'évacuation américain, du 20 septembre au 16 octobre 1944, ainsi que les 85 ans de l'accueil temporaire au village d'une partie des réfugiés de Kunheim du 17 septembre au 8 octobre 1939, avant leur départ pour Casteljaloux.

A cette occasion, une plaque a été installée au monument pour rendre hommage aux héros de la Libération et aux victimes de la seconde guerre mondiale.

Encore merci à nos amis de commune de Kunheim d'avoir participé à cette journée de commémoration, tout comme les représentants de la commune de Casteljaloux ayant également fait le déplacement ! Un beau signe d'amitiés et de fraternité entre nos contrées.

Parmi les 250 personnes présentes, figuraient notamment trois lieutenants colonels dont le délégué militaire départemental, le directeur départemental des anciens combattants, les militaires du village, les représentants des anciens combattants, de l'Etat-Major de la gendarmerie, des pompiers, ainsi que Monsieur le député suppléant, Monsieur le sénateur s'étant excusé.

Un grand merci aux sponsors et aidants, notamment Messieurs Jeanroy, Arrouey et Paris, les militaria de passage, le Département de la Haute-Saône, Bazin-Wagner, les distilleries Peureux, la fromagerie Milleret et la maison Poulaillon, qui ont contribué à la bonne organisation de cet événement !

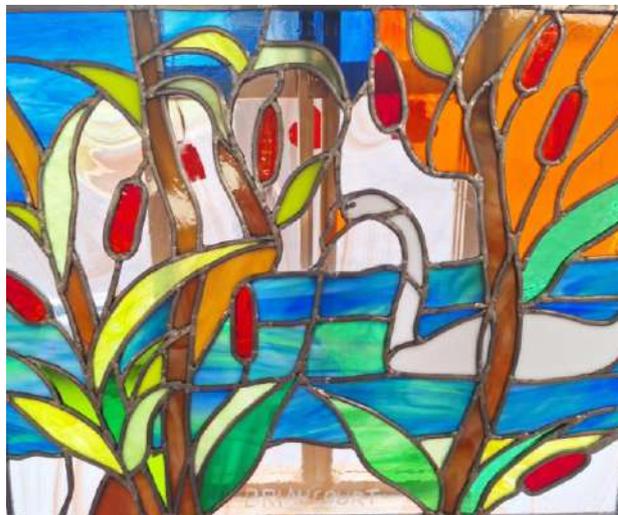


Le repas sur inscription, prévu à cette occasion, et décoré sur le thème de la Libération et de l'Alsace, fut un moment de partages et d'échanges entre habitants du village, jeunes et moins jeunes, la délégation d'une trentaine de personnes de Kunheim, les élus de Casteljaloux et ceux de nos alentours, moment notamment marqué par des interprétations musicales très appréciées du public, entre musiciens de la Clique de Conflans et ceux de la société de musique l'Echo du Rhin de Kunheim.

Plus de détails, dont des vidéos, peuvent être consultés sur la page Facebook et le site Internet de la commune.

Photo réunissant nos musiciens locaux de la Clique de Conflans et ceux de l'Echo du Rhin. Merci à eux pour les beaux souvenirs qu'ils nous ont laissés, à travers la musique, toujours rassembleuse.





Message d'amitiés transmis par Madame le Maire de Kunheim, lors de la remise de leur présent, un vitrail aux symboles et couleurs de Kunheim, qui orne dorénavant notre salle du Conseil municipal.

Récit : En accueillant en septembre 1939, une partie des populations des villages alsaciens de KUNHEIM et BALZENHEIM, nos aïeux ont fait part d'une grande générosité, malgré leur niveau de vie très modeste. KUNHEIM, ville située près de Colmar, de près de 1 800 habitants aujourd'hui, a particulièrement souffert pendant la deuxième guerre mondiale. Mis en alerte en août 1939, les habitants ont dû quitter leur village, le 2 septembre 1939, à 7h du matin, sur ordre de mobilisation générale, suite à déclaration de guerre officielle envers l'adversaire nazi. Chargés de leur charriot, leurs bœufs et quelques affaires personnelles, ils quittèrent avec regret leur village pour un difficile périple, entre personnes âgées et enfants épuisés, animaux ne pouvant plus aller de l'avant, de la nourriture rassasiée, nos amis Kunheimois arrivèrent à Luxeuil le 17 septembre 1939 où la mairie leur indiqua que d'autres villageois de leur contrée étaient à BRIAUCOURT.

Sur ce, les courageux expatriés malgré eux, vinrent dans notre village le soir du 17 septembre où les briaucourtois leur donnèrent l'hospitalité, au château entre autres, où une école avait été improvisée, ou encore le moulin qui leur était ouvert afin qu'ils y organisent une « popote populaire » comme disaient les anciens. Certains d'entre eux trouvèrent un travail temporaire à la féculerie de Francalmont, tandis que d'autres aidèrent les Briaucourtois à la récolte des pommes de terre.

Cet épisode démontre la fraternité et la solidarité qui nous unissaient tous alors face à l'adversité, en ayant un sens patriote et d'entraide.

Le 8 octobre 1939, nos amis de Kunheim prirent leur envol à la gare de Conflans pour la direction de Casteljaloux, dans le département du Lot et Garonne à 100 km de Bordeaux, pour y rejoindre une partie de leurs femmes et enfants déjà installés.



De nombreuses personnes civiles, politiques et militaires étaient présentes lors la cérémonie du 15 septembre 2024, laquelle s'est poursuivie par une déambulation au pas des musiciens entre le monument et les chapiteaux du repas installés derrière la mairie.

Cette notion d'entraide s'est également matérialisée sur le terrain, au village, à l'occasion de l'accueil de réfugiés parisiens essentiellement en 1944, suite aux bombardements des alliés sur la région parisienne et la menace allemande de destruction de la capitale. Les enfants étaient répartis dans les différentes familles de Briaucourt et nombre d'entre eux provenaient de Courbevoie.

En septembre 1944, c'est également l'installation du 11^{ème} hôpital d'évacuation américain, du 20 septembre au 16 octobre 1944, au lieu-dit « les 3 chênes », en direction de Conflans. Cet hôpital avait été créé en 1941 dans l'Arkansas. Après préparation, le « 11^{ème} Evac » arriva en Afrique du Nord le 2 novembre 1942. Il servira au Maroc français et en Tunisie jusqu'en juillet 1943.

Suivant les troupes en Sicile pendant 6 mois, puis l'Italie de janvier à août 1944, cet hôpital a participé au débarquement de Provence, près de Saint-Raphaël, le 15 août 1944, auprès notamment de la 36^{ème} Division d'Infanterie US. L'organisation avance : Le Muy, Aspremont, Saint-Amour dans le Jura, Aissey près de Baume-les-Dames, avant d'arriver à Briaucourt le 20 septembre 1944.

Trois heures après l'arrivée, l'unité était prête à recevoir les patients.

La pluie et le froid continus ont entravé les mouvements et les opérations. Certaines tentes ont dû être abandonnées et les routes d'accès gravillonnées. Avec un chauffage inadéquat, il était souvent difficile de garder les patients au chaud.

Le 15 octobre 1944, l'installation se dirige vers Nancy, avant Lorquin près de Sarrebourg, dernière étape française avant l'arrivée sur le sol allemand le 29 mars 1945 : Lorsch, près de Birkenau, Lauda-Königshoffen, Augsburg près de Munich avant de finir à Rheinau en octobre 1945.

Le 11^{ème} hôpital d'évacuation US sera réactivé à Fort Hood, au Texas, le 2 mai 1949 avant d'embarquer pour le Japon et se préparer au service en Corée le 3 mai 1951. Il sera officiellement fermé aux opérations le 7 septembre 1953, après avoir admis plus de 28 000 patients dont 1 374 soldats américains, 35 français, 197 prisonniers de guerre allemands et 15 civils à Briaucourt en 1944. Une réflexion est menée pour ériger à son ancien emplacement un mémorial à son honneur.



Vue du 11^{ème} Hôpital d'Evacuation en cours d'installation à Briaucourt, 20 septembre 1944.

Quant à la Libération du secteur de Briaucourt, il apparaît assez clairement dans les témoignages et dans les rapports des Alliés qu'il n'y a pas eu de combat à l'intérieur de notre village, ni même de passage de l'armée américaine avec les scènes de liesse dont les photos ont rempli notre mémoire collective. Pour autant, Briaucourt se trouve dans un petit secteur qui occupe une place singulière dans la libération du nord-est de la France, tant en matière d'étapes dans la progression des combats, que d'articulation géographique entre les différentes armées. Pour l'armée américaine, c'est une courte suspension entre deux grands chapitres de sa progression victorieuse. Ceux qui ont libéré le voisinage de Briaucourt appartenaient au 143^{ème} régiment d'infanterie et dans une moindre mesure le 141^{ème}, intégrés au sein de la 36^{ème} division d'infanterie. Cette armée a débarqué à Toulon le 15 août 1944, après avoir victorieusement conduit la campagne d'Afrique du Nord et celle d'Italie. Elle se retrouve à Mersuay le 13 septembre, soit moins de 30 jours après son débarquement, après avoir libéré au pas de charge toute la vallée du Rhône et le sud de la Franche-Comté. Le 19 août 1944, une soixantaine d'hommes du 2^{ème} escadron SAS décollent de la base de la Royal Air Force située à Rennes, et sont parachutés derrière les lignes allemandes, en Bourgogne, avec des jeeps. Leur



mission était de perturber les mouvements allemands de renfort, puis de retrait. Ils se déplacent progressivement vers l'Est, avec la trouée de Belfort en objectif. C'est à cette occasion qu'à Briaucourt s'est déroulé l'évènement dit « de la Croix de Céline », cette croix de mission située avant les « bois de Verne », route de Luxeuil : « Le 11 septembre 1944, le lieutenant britannique Gurney et ses hommes détruisirent une voiture d'état-major allemand, tuant cinq officiers supérieurs. Mais le lendemain soir, alors qu'il se retirait d'une embuscade contre un camion de transport allemand à Velorcey, il fut tué ». Le lieutenant Gurney est enterré dans le cimetière de Velorcey qui comprend une stèle à sa mémoire.

Quant à la Résistance, deux maquis ont mené des opérations dans les environs de Briaucourt pendant l'été 44, le Bataillon Bara des Francs-tireurs et partisans principalement, et le ponctuel Groupe Rabat du Maquis de Dixmude d'appartenance au groupe Ceux de la Résistance. Le premier opérait plutôt à l'ouest de Briaucourt, et le second plutôt au nord. Les opérations se concentrent sur les voies d'approvisionnement (puis de repli) de l'armée allemande.

Le 15 juillet 1944 en gare de CONFLANS-VARIGNEY, un groupe d'individus a tenté de faire sauter un train de munitions. Un soldat allemand sera blessé mais le jeune Ulysse Laprevote, FFI et originaire de Velorcey, sera tué sur le sol de Briaucourt. De même, au croisement de la route de Varigney, Jean Faucogney, de Conflans, soldat de 2^{ème} classe FFI, est tué le 8 septembre 1944 lors d'une embuscade, quelques jours avant l'arrivée des Américains.



Cérémonie d'hommage devant les deux stèles des résistants Ulysse Laprevote et Jean Faucogney, le 15 septembre 2024 à 10h, avec dépôt d'un collier tricolore de roses rouges, en présence de la délégation de Madame Girard et Monsieur Ducasse, tous deux adjoints à Madame le Maire de Casteljaloux, à l'écoute de la sonnerie Aux morts jouée par une partie de la Clique de Conflans.

Au regard du devoir de mémoire, de la nécessité de rappeler et marteler les valeurs républicaines et de solidarité qui unissent les nations démocratiques, soyons tous conscients, que notre liberté et notre sens du bonheur commun ne peuvent être préservés que grâce à notre devoir de nous rassembler face à l'oppression et de nous entraider. 1944 - 2024, il n'y a que 80 ans d'écart, mais la menace de perdre les plus beaux droits que nos aïeux ont construit à force de sueur et de sang, est toujours d'actualité.

Sources : Archives départementales, du Ministère de l'Intérieur, de la Préfecture de la Haute-Saône, témoignages d'anciens du village et étude de M. Ambroise Bouteille et Philippe Weinzorn.



140 ans de la loi du 5 avril 1884 faisant entrer le suffrage universel dans les mairies

Le 7 septembre 1789, le député du tiers-état Sieyès lance un appel à une Assemblée constituante inquiète de l'anarchie et de la paralysie administrative : « *Qu'il soit nommé dans la journée un comité de trois personnes pour présenter le plus tôt possible un plan de municipalités.* » Quelques semaines plus tard, le découpage des 44 000 communes de France est opéré. Il pèse encore sur notre vie administrative !

Mais ce triomphe de la démocratie locale est éphémère. La commune insurrectionnelle de Paris et les émeutes en province conduisent à suspendre les assemblées élues. Il faudra attendre près d'un siècle pour que le maire exerce véritablement les pouvoirs que nous lui connaissons aujourd'hui.

En 1800, Bonaparte rétablit les municipalités, mais les maires sont désormais nommés et soumis à la tutelle des préfets.

Pendant toute la première moitié du XIX^{ème} siècle, les municipalités resteront une simple courroie de transmission du pouvoir, même si le Roi Louis-Philippe rétablit en 1831 l'élection des conseils municipaux au suffrage censitaire ; le maire est quant à lui toujours nommé par le pouvoir central.

Il faudra attendre le 5 avril 1884, pour que la « loi sur l'organisation municipale » soit promulguée et que des pouvoirs plus larges soient accordés aux maires. Cette élection des conseils municipaux et des maires au suffrage universel est une véritable révolution, en contribuant à mettre fin au pouvoir des notables traditionnels sur les communes et en facilitant l'entrée dans la vie politique active de nouvelles couches de la population. Ceci est toujours valable de nos jours, et j'en profite pour en appeler à toutes celles et ceux intéressés par la vie publique...notre village a besoin de personnes qui s'y impliquent. A défaut, la fusion de communes sera la seule solution face au manque d'engagement et aux contraintes économiques.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des anciens représentants de la commune de Briaucourt, depuis l'avant l'An I de la République (1792) – sources : Registres d'Etat-civil et délibérations

Période du mandat du représentant de la commune	Prénoms, Nom et titre dévolu par la loi au représentant de la commune	Mode d'élection / désignation du représentant de la commune
1790 - An I	Pierre Joseph Maire Titre de "Maire de la municipalité de la communauté de Briaucourt"	Elu au suffrage direct pour deux ans par les citoyens actifs de la commune, payant une contribution au moins égale à 3 journées de travail dans la commune. Etaient éligibles ceux qui payaient un impôt au moins équivalent à dix journées de travail. Dès 1795, chaque commune élit un "agent municipal" qui participe à l'administration de la municipalité cantonale. L'agent municipal passe sous l'autorité des « présidents des municipalités cantonales ».
An I à An IV de la République (1792-1795)	Nicolas Maire Titre de "Conseiller général de la municipalité"	
An IV de la République (1795-1796) An V de la République (1796-1797)	Jean-Baptiste Cuny Titre d'agent municipal Nicolas Cartié Titre d'agent municipal	
An VI de la République (1797-1798)	Louis Barthélémy Michaud Titre d'Agent municipal"	
An VII de la République (1798-1799)	Jean-François Pouthier Titre d'agent municipal	
An VII de la République (1798-1799) An VII à l'An IX de la République (1800-1801)	Jean-Baptiste Cuny Titre d'agent municipal Nicolas Maire Titre d'adjoint municipal	
An IX à An XI (1802-1803)	Jean-Baptiste Cuny Titre de "Maire" définitivement adopté	

Période du mandat du représentant de la commune	Prénoms, Nom et titre dévolu par la loi du représentant de la commune	Mode d'élection / désignation du représentant de la commune
An XI à An XII (1803-1804)	Jacques Augustin Azière	Les conseillers municipaux sont élus pour six ans dès 1831.
An XII (1804) à 1808	Nicolas Maire	
1808-1812	Jacques Augustin Azière	
1812-1816	Louis Barthélémy Michaud	
1816-1821	Pierre François Azière	
1821-1832	Louis Barthélémy Michaud	
1832-1835	Joseph Moquin	
1835-1837	Augustin Laurent Cuny	
1837-1844	Nicolas Prieur	
1844-1848	Jules Demandre	
1848-1851	Joseph Renaud	
1851-1856	Jules Demandre	Dès 1855, ils sont de nouveau nommés par le Préfet pour 5 ans.
1856-1863	Cyprien Beugnot	
1863-1868	Jules Demandre	
1868-1871	Cyprien Beugnot	
1871-1873	Joseph Ragonnet	Le maire est élu par le conseil municipal.
1873-1876	Etienne Sylvestre	Le maire est de nouveau nommé par le Préfet dès 1874.
1876-1878	Gabriel Désiré Pâris	
1878-1888	Désiré Vaudin	Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, qui inspire encore de manière substantielle la législation actuelle : le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal est adopté, quelle que soit l'importance de la commune (sauf Paris jusqu'en 1977) et fixe le mandat à quatre ans.
1888-1900	Auguste Faivre	
1900-1904	Pierre Joseph Beugnot	
1904-1912	Louis Joseph Malarmet	
1912-décembre 1914	Henri Léon Maire	
décembre 1914-1er mars 1919	Absence de Henri Léon Maire remplacé par son adjoint Alphonse Beugnot	
mars 1919-1935	Henri Léon Maire	
mars 1935 - juillet 1937	Joseph Augustin Ogier	
juillet 1937 - août 1945	Marcel Louis Marie Card	
août 1945 - mai 1953	Pierre Joseph Beugnot	
mai 1953 - mars 1959	René Landry	Dès 1929 : la durée du mandat des conseillers municipaux, et donc des maires, passe de 4 à 6 ans.
mars 1959 - juin 1995	Marcel Beuffe	
juin 1995 - mars 2003	Raymond Py	
mars 2003 - 2020	Denise Laurent	

SPORT

Prix de la Lanterne – Wagner Cycling

Le dimanche 12 mai 2024, les 150 coureurs cyclistes du prix de La Lanterne sont passés au village. Organisée par l'entreprise Wagner Bazin, cette épreuve consistait en un circuit de 10 tours passant par Conflans-sur-Lanterne, Briaucourt, Ainvelle, Conflans-sur-Lanterne, soit 112 km. Merci aux bénévoles d'avoir œuvré à la sécurité lors de cette journée ensoleillée.

En 2025, cette épreuve devrait être de retour au village le 6 avril. Les volontaires pour aider sont les bienvenus et peuvent se faire connaître en mairie.

Tour d'Alsace

Le 26 juillet, Briaucourt a accueilli pour la 2^{ème} fois le passage du Tour Alsace. L'occasion de faire un clin d'œil à nos amis de la commune de Kunheim ! Une belle étape du Tour Alsace pendant laquelle le village est devenu une « Fan Zone » de l'équipe Bazin-Wagner Cycling. Merci aux bénévoles et participants ainsi qu'aux habitants ayant joué le jeu en décorant les abords de leurs maisons à cette occasion. Bravo au norvégien Jorgen Nordhagen, le vainqueur de cette étape au sommet de la Planche des Belles Filles.



Club de marche nordique à Conflans

La section locale de marche nordique, basée à Conflans a fêté son premier anniversaire en novembre avec un succès inattendu puisque plus de 40 adhérents ont participé aux activités proposées. En 2024, 150 marches ont été fréquentées par plus de 1 000 participants. C'est au total 1 500 kilomètres de sentiers et chemins qui ont été foulés dans un rayon de 15 kilomètres aux alentours.

Le rassemblement des marcheurs a toujours lieu sur la place devant l'église de Conflans avant de rejoindre le lieu de départ des marches. Celles-ci sont programmées les lundi matin, mercredi après-midi, jeudi après-midi et dimanche matin.

Pour tout renseignement : Régis au 06.77.74.17.40



DIVERTISSEMENTS - ANIMATIONS

Carnaval des enfants

Merci aux enfants, leurs parents et les habitants du village d'avoir joué le jeu pour le bon déroulé du carnaval du samedi 24 février après-midi. Tous étaient tous aussi beaux, du coup, chacun a eu une médaille.

Concert de Flaur – Estivales de Saône

Du 8 juillet au 2 août, ont eu lieu les Estivales de Saône, dont un concert du groupe pop « FLAUR » était initialement prévu à Briaucourt le 12 juillet, près de la salle des Brossottes. Cependant, les alertes météo liées aux risques orageux/tempête ont contraint les organisateurs à se replier à la salle des fêtes de Conflans, au dernier moment. Merci aux chasseurs d'avoir assuré le repas des artistes et le service de la buvette, malgré cette contrainte de dernière minute.



Cirque

Le cirque Show Circus a proposé deux séances de spectacle pour petits et grands le 24 juillet et le 7 août, à l'ancien ranch de la Vaivre, situé route d'Abelcourt.

Fête du village

Le week-end des 10 et 11 août s'est déroulée notre fête du village avec jeu de quilles, confiserie, tir à la carabine, buvette et grillades. Le dimanche, un marché artisanal s'est tenu avec restauration hamburger en mode food-truck. Merci aux bénévoles ayant participé à ce succès comme Julien, Sébastien, Paul, Jean-Michel, Gwladys, sans oublier les habitués.

Les jeux olympiques au village !

Le 31 juillet dernier, les Jeux olympiques de Briaucourt ont été officiellement ouverts, avec la participation de nombreux enfants, leurs parents et quelques villageois de toutes générations confondues. Un moment sportif et de convivialité autour des jeux de tir à la corde, de sauts de pneus, course aux sacs et autres disciplines olympiques locales ! Les pâtisseries maison et les boissons fraîches ont permis à tous de reprendre des forces pour les épreuves suivantes. La supérette du Carrefour Express de Conflans est remerciée pour le prêt de structures gonflables à cette occasion. Des jeux simples, qui ont fait plaisir, et bien moins chers que ceux de Paris !



Halloween

Les enfants du village et quelques parents ont rendu visite aux habitants du village pour célébrer Halloween. Bon nombre de bonbons leur ont été offerts, en toute gaieté.

La véritable origine d'Halloween remonte à une fête païenne celtique. Les Celtes, vivant dans l'actuelle Irlande et en région bretonne en France, célébraient cette fête pour marquer la fin de l'été et le début de l'hiver, une période souvent associée à la mort dans de nombreuses cultures. Au-delà des rituels et des festivités, cette fête était une période de contemplation et de respect envers les ancêtres.



Noël des enfants

Le 15 décembre de 15h à 18h, les 24 enfants du village ont été conviés pour l'arrivée du père Noël ! Un goûter leur a été proposé ainsi qu'aux parents les accompagnant.

Une fois arrivé, les enfants ont chanté tous ensemble « Petit Papa Noël » auprès de celui qu'ils attendaient tant ! Le Père Noël leur a alors offert quelques surprises entre ballotins de gourmandises et jeux de cartes, tout comme une carte cadeau d'un montant de 20 €, et ce, pour les récompenser de leur sagesse et les convaincre à poursuivre ainsi. Un grand merci aux organisateurs et aidants lors de ce bel après-midi, notamment Caroline, Sandrine, Adeline, Laetitia, Laurianne...

Colis des aînés

Cette année 2024 fut aussi l'occasion de distribuer 43 colis aux aînés, soit 53 personnes (21 femmes, 10 hommes, 10 couples et 2 femmes en maison de retraite).

Clique de Conflans

Si vous avez l'âme musicale et le respect des cérémonies officielles, jeunes et moins jeunes, alors vous pouvez contacter la clique de Conflans-sur-Lanterne qui saura vous accueillir et proposer un poste de sonneur, saxophoniste, trompettiste ou autre joueur de tambour par exemple (renseignements au 03 84 49 80 98 ou mairie-conflans-sur-lanterne@orange.fr). Trois enfants de Briaucourt ont rejoint les effectifs de cette fanfare qui participe, désormais, à chaque cérémonie du village.

Don du sang

En 2024, l'association locale du don du sang, dont notre commune est membre, a organisé trois collectes de sang, ayant connu un réel succès puisque 174 généreux donateurs se sont présentés et 156 ont pu donner leur sang. Parmi eux, 28 ont accompli ce beau geste solidaire pour la première fois, ce qui est tout à fait exceptionnel. Merci aux donateurs et aux bénévoles qui contribuent efficacement à la réussite des collectes.



Prochaines collectes auxquelles vous êtes invités à y participer :

- > Mercredi 26 février 2025 de 16 heures 30 à 19 heures 30,
- > Mercredi 30 juillet 2025 de 16 heures 30 à 19 heures 30,
- > Mercredi 1^{er} octobre 2025 de 16 heures 30 à 19 heures 30.

La marche départementale destinée à promouvoir le don du sang se déroulera cette année le 27 avril 2025 à Vaivre-et-Montoille. Elle est ouverte à tous, venez-y nombreux.

SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE

Pompiers

Mot du Sergent Coraline CLERC, cheffe de corps du CPI de Conflans-Sur-Lanterne :

« Les sapeurs-pompiers volontaires de Conflans-Sur-lanterne sont très sollicités et appréciés de la population. Ils interviennent, de jour comme de nuit, et donnent beaucoup de leurs personnes. En 2024, 91 interventions ont été effectuées (au 11.12.2024) donc 6 interventions sur la commune de Briaucourt.

Plusieurs nouveaux sapeurs-pompiers sont venus grossir les rangs, mais pour garantir un fonctionnement qui permette de répondre rapidement aux sollicitations, nous poursuivons de recruter des sapeurs-pompiers volontaires. Merci à toutes les personnes intéressées de contacter le secrétariat de Mairie de Conflans-Sur-Lanterne au 03.84.49.80.98 ou contactmairie@conflans-sur-lanterne.fr ou la cheffe de centre le sergent CLERC Coraline au 07.84.24.05.04, ou cpi.conflans18@gmail.com, ou de venir au CPI le 1^{er} dimanche matin de chaque mois.

Côté travaux, la caserne a, quant à elle, été rénovée (peintures, réaménagement de l'espace, nouveaux meubles adaptés à notre activité...).

Enfin, les pompiers ont participé au Téléthon 'les dévidoirs de l'espoir' le vendredi 29 novembre, pendant lequel nous avons parcouru, de nuit et en courant, les 17.5km qui relie le CPI de Vauvillers au CPI de Conflans. Nous étions également accompagnés de plusieurs pompiers du CI de St Loup ainsi que 2 organisateurs du Téléthon 'les dévidoirs de l'espoir'. Pour récolter des dons, une vente de vin chaud, jus de pomme de Noël et de brioche a été organisé à la caserne pendant le relais.

Nous souhaitons à tous les habitants de la commune de bonnes fêtes de fin d'année et leurs présentons nos bons vœux.

L'ensemble du personnel du CPI de Conflans-Sur-Lanterne ».

Etat des interventions : Depuis septembre 2024, le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) a mis en place un système de transmission à la mairie, d'un bulletin de renseignement qui liste toutes les opérations de secours intervenues la veille sur la commune. Ainsi, de septembre à décembre 2024, 5 interventions à domicile (secours à personnes) et 1 intervention de secours suite à accident routier.

France Services

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales...les agents de France Services, basés au siège de la Communauté de communes, 57 rue des Ballastières à Corbenay, vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien. (03 84 49 76 25).

Cartes d'identité

Les demandes de création ou de renouvellement de cartes d'identité doivent s'effectuer auprès d'une mairie agréée disposant du matériel nécessaire. Ainsi, les mairies de Saint-Loup-Sur-Semouse (03 84 49 06 22), Vauvillers (03 84 92 82 88), Luxeuil-Les-Bains (03 84 93 90 00), Jussey (03 84 68 11 49), et Vesoul (03 84 78 64 00) peuvent vous proposer ce service, étant précisé que les deux premières bénéficient d'une durée de traitement des demandes relativement rapide.

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales peut s'effectuer sur Internet (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) ou en mairie munis d'un titre d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.



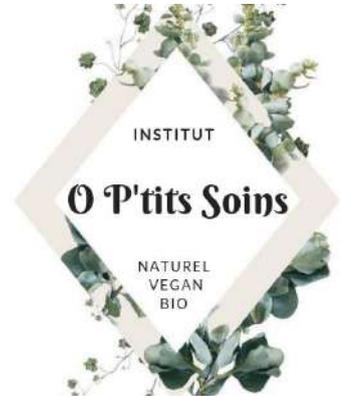
ENTREPRISES AU VILLAGE

Liste des entreprises de notre village, déclarées en mairie :

- **DAVAL THERMIQUE SANITAIRE**, chauffage, entretien et dépannage, 7 Bis route de Conflans, 03 84 94 52 82,
- **GAVOILLE DANIEL**, terrassement, espaces verts, 11 Place du Monument, 03 84 49 88 77,
- **LES DOUCEURS DE FRED**, produits décoratifs et accessoires, 11 Place du Monument, 03 84 49 88 77,
- **LAURENT FABRICE**, terrassement, bâtiment, 13 rue du Moulin, 03 84 49 86 57,
- **PERNOT CHEVILLARD**, pose et revêtements de sols et murs, 11 route de Conflans, 06 13 83 50 26,
- **HEIDENREICH MARIUS**, pose de fenêtres, 4 rue du Blinloup, 03 84 40 94 41,
- **FAIVRE JEREMY**, travaux, maçonnerie, 12 rue du Blinloup, 06 65 98 22 09,
- **FERME KOHLER**, vente de produits de la ferme, distributeur automatique d'œufs, route de Conflans.

Zoom sur les deux nouveaux commerces installés cette année 2024 à Briaucourt :

- **O P'TIT SOIN**, salon de beauté tenu par Sandra Bernard, au 2 route de Conflans, proposant des soins beauté & bien être, avec comme fer de lance une beauté éthique, une cosmétique plus sensée, proche de la nature, transparente, authentique, saine pour le corps et l'esprit, respectueuse des animaux et de l'environnement. Son credo : « Consommer moins mais mieux ». Epilation, maquillage, modelages, massages, soin du visage et du corps, ongles, manucure, soin des mains et des pieds... Plus d'infos et réservation sur www.rdv360.com ou au 06 99 26 16 93 ;
- **AUX SAVEURS D'ADONIS**, tenu par Madame Boban au 18 rue du Contour, et ayant pour activité la vente sur place ou avec livraison à domicile de fruits et légumes de saison. RDV donc dès la mi-mars, avec l'arrivée des premiers primeurs (renseignements au 07 66 96 29 06).



RAPPEL DES REGLES DU BON VOISINAGE

La vie en communauté suppose de la tolérance et de l'échange entre voisins. Si vous avez des personnes isolées ou âgées dans votre voisinage, pensez à prendre de leurs nouvelles.

Quant au cas où une gêne se présenterait, **le dialogue est souvent la clé pour sortir d'un conflit !** Pour les concernés, arrêtez de vous ignorer et de mettre de... l'huile sur le feu... !

Dans les cas où le conflit ne peut être réglé à l'amiable ou par la médiation, et si une atteinte aux droits civiques est constatée, vous avez la possibilité de contacter la gendarmerie pour déposer une plainte. Si nécessaire, des démarches judiciaires peuvent être envisagées, bien que celles-ci puissent impliquer des frais et des délais plus longs.

Le Maire et son adjoint peuvent également être à l'écoute des problèmes de voisinage, notamment dans les cas graves ou lorsque les conflits portent atteinte aux droits ou génèrent de lourdes pénalités. Toutefois, il est important de rappeler que la mairie n'a aucun pouvoir de sanction ou de pression sur les personnes concernées. Seule la gendarmerie dispose des prérogatives pénales pour agir en cas d'infraction.

Enfin, **la mairie n'intervient pas dans les conflits de voisinage d'ordre futile ou concernant des différends de personnalités.** Pour ces situations, il est préférable de revenir au dialogue ou à la médiation citoyenne.

BRULAGE INTERDIT

Il est rappelé que le brûlage des déchets, quels qu'ils soient, est interdit, au risque d'être redevable de 450 € d'amende.

Déchet = déchetterie, tout simplement. Ils peuvent aussi être broyés, compostés ou servir de paillage.

Les émissions de fumée provoquées par le brûlage des déchets, en plus du désagrément de voisinage, constituent une pollution !

LES PLANTATIONS

Hors espèces invasives règlementées, vous pouvez faire pousser sur votre propriété des arbres et plantations de votre choix, mais il existe quelques règles à respecter.

Si les branches des arbres de la propriété attenante débordent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler. A défaut, vous êtes en droit de tailler les branchages surplombant votre propriété. Cette règle est applicable quelle que soit l'espèce d'arbre concernée (arbuste, bambou, rosier, vigne...).

Si vous êtes copropriétaire avec votre voisin d'une plantation mitoyenne (haie ou arbre), chacun peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété.

Les distances de plantation à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur des végétaux :

– Inférieure ou égale à 2 mètres : distance de 0,5 mètre,

– Supérieure à 2 mètres : distance de 2 mètres.

- **Les arbres ou les haies ne doivent pas non plus cacher l'éclairage public, les panneaux de signalisation routière, ni gêner les trottoirs, câbles aériens électriques ou téléphoniques. En cas d'inexécution, la mairie ou l'opérateur de réseau peut obliger le propriétaire à effectuer l'élagage à ses frais. Une taille régulière = propreté, esthétique et sécurité.**

Enfin, les propriétaires riverains de la route d'Abelcourt, juste après le pont de la Lanterne, sont invités à élaguer ou abattre leurs arbres surplombant les fils télécom, tout comme ceux route de Varigney ou rue du Blinloup.

LA PROPLETE

La commune met en œuvre des moyens humains et matériels pour conserver un village propre. Ce travail doit se compléter par le civisme et les bons gestes des habitants. C'est du bon sens qu'il est temps de retrouver dans notre société.

DEPOTS SAUVAGES ET DECHETS VERTS

Régulièrement, des dépôts sauvages sont découverts le long des chemins de bois ou des rivières.

Si vous vous baladez et rencontrez un dépôt sauvage, d'autant plus en cas de présence de papiers comprenant noms, prénoms et adresses, n'hésitez pas à nous en faire part et prendre des photographies du délit. Une plainte pourra être déposée en conséquence.

L'ONF a, en 2024, procédé à 3 contrôles de dépôts de déchets verts, grâce à une caméra agréée par les services du Procureur de la République, qui ont fait l'objet de sanctions. Les déchets verts sont en effet interdits du fait du risque de contamination des sols par des espèces invasives non locales et du délai important de décomposition de ces déchets en humus.

DEJECTIONS CANINES

Les propriétaires de chiens sont invités à ramasser leurs déjections. Cela indispose les riverains et l'employé municipal à chaque passage de tondeuse ou de débroussailleuse sur l'espace public.

CHATS

Les chats sont de plus en plus nombreux, et sont souvent abandonnés sans être stérilisés.

Ils se reproduisent alors très vite, sans trouver de familles pour les adopter. Ceux qui n'ont pas trouvé preneur sont victimes des prédateurs divers ou mènent une pauvre existence entre faim, soif ou maladies.

Il est rappelé que si de nombreuses personnes, émues par ces chats errants, les nourrissent régulièrement pour ne pas les laisser mourir de faim, geste généreux et compréhensible, si vous nourrissez des chats SANS les stériliser, vous entretenez involontairement la prolifération, vous retrouvant ainsi face à une colonie de chats, en étant dépassé par le nombre. Et plus ils seront nombreux, plus ils tomberont malades.

La stérilisation de 2 ou 3 chats errants peut être plutôt facile. Toutefois, le même acte devient un problème insurmontable quand vous êtes face à plusieurs dizaines de chats sauvages, la commune n'étant pas en capacité, à ce jour, de procéder à des stérilisations massives, par manque de moyens humains, de temps et de marges budgétaires pour de telles dépenses. Chacun doit assumer ses actes vis-à-vis de ces animaux.

LES NUISANCES SONORES

Tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, compresseurs... ces engins peuvent être très bruyants, c'est pourquoi la Préfecture limite ces activités à certains horaires. L'utilisation de ces engins bruyants, sauf intervention urgente, est autorisée :

– Les jours ouvrables, du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 19h30,

– Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (arrêté préfectoral du 18 mai 2006).

INCIVILITES / DEGRADATION DE BIEN PUBLIC

Nous savons bien que notre village est désiré par tellement de personnes... mais au point de s'emparer du panneau d'entrée, côté cimetière, afin, très probablement de l'accrocher au-dessus du lit conjugal, il y a tout de même des limites ! Merci à l'emprunteur de le rendre à la commune de Briaucourt et à ses habitants qui l'ont financé ! Le vol n'est pas louable, de surcroît concernant l'argent public !

Pour information, le coût d'un panneau neuf est de 330 € TTC, sans fixation ni pose.



CONCILIATEUR DE JUSTICE

En cas d'impossibilité d'échanger avec votre voisin, vous avez la possibilité de prendre l'attache avec le conciliateur de justice, qui tient une permanence au siège de la communauté de communes à Corbenay (03 84 49 76 25) et mettra en œuvre une tentative de règlement amiable du litige.

Bien entendu, si vous êtes convoqué par le conciliateur, honorez ce rendez-vous, au risque que cela se retourne contre vous comme circonstance aggravante, en cas de condamnation pénale.



PLAINTES DEPOSEES EN 2024

- Une plainte concernant le vol des 7 barnums de la commune en juin : affaire non résolue, plainte contre X.
- Une plainte pour vol de panneau d'entrée de village en août : non résolue, plainte contre X.
- Deux plaintes pour dépôts sauvages en pleine forêt ou le long de la rivière, avec factures à l'appui : condamnations mais la commune n'a toujours pas perçu le produit des amendes pour cause d'insolvabilité des personnes concernées (hors village).

MAISON EN RUINE, RUE DES NOYERS : ÇA AVANCE !

A force de patience et de persévérance, tout vient à point à qui sait attendre... Il était temps !

La communauté de communes a enclenché l'étape de demande de désignation d'un expert auprès du tribunal administratif de Besançon, en décembre, pour enfin entamer le concret dans cette procédure de péril imminent. Un rapport sera rédigé suite à la visite sur site du 21 janvier 2025, lequel devrait accélérer le traitement de cette bâtisse et permettre ainsi la réouverture de la ruelle.

Le bâtiment concerné risque, en effet, de plus en plus de s'effondrer, tout comme la présence de matériaux dangereux à proximité immédiate, présentant un danger pour les personnes et les biens. C'est la raison pour laquelle la ruelle de la Laiterie est interdite à la circulation depuis 2022.

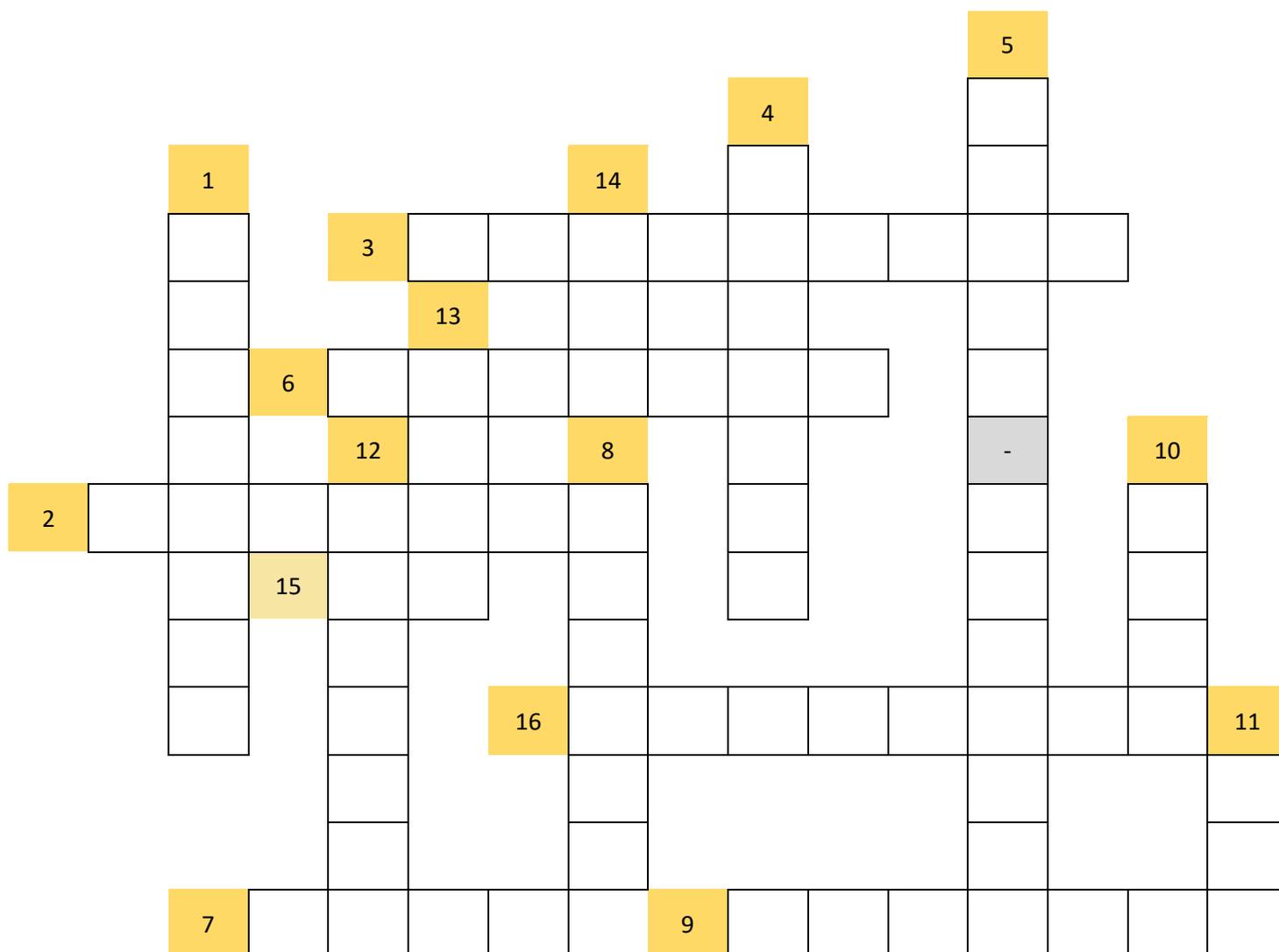
La démolition de tout ou partie du bâtiment sera étudiée par cet expert judiciaire, à la charge du propriétaire ou, à défaut, de la communauté de communes.



INTEMPERIES ET ASSURANCES

La commune est parfois sollicitée par des particuliers pour leur transmettre un relevé météorologique, dans le cadre de démarches auprès des assureurs. Il est précisé que la commune ne possède pas de telles données (vitesse du vent, précipitations, foudre...). Il convient de demander à Météo France, via son site Internet, un certificat d'intempéries. Ce document n'est cependant pas gratuit (66,50 € HT) mais peut être remboursé par l'assureur en cas d'indemnisation, et si cela est indiqué dans votre contrat.

MOTS CROISES SUR NOTRE VILLAGE



- 1 : Pratique du partage du bois, datant du moyen-âge.
 2 : Ville amie du Haut-Rhin.
 3 : Lieu-dit où l'on extrayait du minerai et où l'on stockait du charbon pour les forges de Varigney.
 4 : Partie de nom d'un lieu-dit et nom d'un illustre homme de théâtre sous Louis XIV.
 5 : Protecteur du village.
 6 : Type de clocher de notre église.
 7 : Il est encore en cours révision alors que nous en avons besoin.
 8 : Il avait une roue. Il a aujourd'hui une rue.
 9 : Le nom de l'ancienne rue de Pologne.
 10 : Je me déverse dans la grande rivière.
 11 : Minerai qui était extrait à Briaucourt et Conflans pour alimenter Varigney.
 12 : De l'Arkansas à la Corée, il a soigné à Briaucourt.
 13 : Elles mettaient de la vie au grand pont.
 14 : Je vous repose, ainsi que la rivière.
 15 : Je constitue le squelette.
 16 : J'illumine les promeneurs et les pêcheurs, et bien d'autres.

1 : Affouage. 2 : Kunheim. 3 : Valmoutie. 4 : Molière. 5 : Saint-Laurent. 6 : Comtois. 7 : PLUL. 8 : Moulin. 9 : Contour. 10 : Rôge. 11 : Fer. 12 : Hôpital. 13 : Oies. 14 : Lit. 15 : Os. 16 : Lanterne.